



Monsieur Alexis LARGY

Directeur des Ressources Humaines

Carrefour Supply Chain

93, Avenue de Paris

91300 MASSY

Vanves, le 30 juin 2026

Objet : Revendications FO – Mesures à appliquer en vigilance rouge dans le cadre du Plan Chaleur

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des épisodes de fortes chaleurs et conformément au Plan Chaleur Carrefour ainsi qu'aux dispositions du Code du travail relatives à la protection de la santé et de la sécurité des salariés, FO Supply Chain revendique la mise en œuvre de mesures concrètes dès le déclenchement d'une vigilance rouge Météo-France.

Le Plan Chaleur Carrefour prévoit notamment l'aménagement de pauses supplémentaires ainsi que l'adaptation de l'organisation du travail afin de réduire les cadences si nécessaire.

En conséquence, FO Supply Chain revendique :

- une réduction des seuils de productivité pendant toute la durée de la vigilance rouge, afin de tenir compte des conditions de travail dégradées ;

- la mise en place de pauses supplémentaires avec neutralisation de la productivité, dont le nombre, la durée et la fréquence devront être clairement définis et communiqués aux salariés.

FO Supply Chain souhaite qu'un dialogue social s'engage sur ces mesures afin de définir des règles précises, partagées et applicables lors des épisodes de vigilance rouge, dans l'intérêt des salariés comme du bon fonctionnement de l'entreprise.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Nathalie DENIS

Déléguée syndicale centrale FO